



Trèbes.

N° 48/2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-48_26-DE

SLO

FOLIO 207

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF JUILLET, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

PRÉSENTS : M. le MAIRE

MMES. MM. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. LAROCHE. GALY. Adjoints.
MMES. MM. BILLECI. MITAIS. LASGOUZES. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE.
DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. AZAÏS. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. CASTANS.GRAVES.
SANCHEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL
M. SENTENAC
M. QUESNEL
M. LAFON
MME PEIX.

PROCURATIONS :

M. CARBONNEL à M. le Maire
M. SENTENAC à Mme GALY
M. QUESNEL à Mme DE FREITAS
M. LAFON à Mme SAINT-ANDRÉ
MME PEIX à Mme BILLECI.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un emploi permanent de gardien-brigadier de police municipale

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois permanents des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs de la police municipale afin de répondre aux besoins croissants en matière de sécurité, de prévention et de tranquillité publiques sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT que ce renforcement implique la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, au grade de gardien-brigadier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	29

Vote : Pour	29
Contre	00
Abstentions	00

APPROUVE la création d'un emploi permanent de gardien-brigadier de police municipale à temps complet.

PRÉCISE qu'il sera tenu compte de cette actualisation des emplois dans le tableau des effectifs au 31 décembre 2026 qui sera annexé au budget primitif 2027 de la commune de Trèbes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



.....
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai